

Mise en ligne le

- 8 IIIII 2024

st-maurice de beynost

Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-126

Objet : Arrêté temporaire de circulation rue Jean Tissot

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par les entreprises EIFFAGE ROUTE, BRUNET, BALAND, SOLS CONFLUENCE, BALTHAZARD ;

Considérant que pour le besoin de travaux « Réalisation de la place Charles de Gaule » il faille réglementer temporairement la circulation rue Jean Tissot ;

ARRÊTE :

Article 1: La rue Jean Tissot sera réglementée comme suit à partir du 08 juillet 2024 et ce jusqu'au 31 août 2024 :

- La portion de la Gare à l'église sera ouverte dans les 2 sens avec une limitation de vitesse à 30km/heure ;
- Fermeture complète de la place Charles de Gaulle et la rue Jean Tissot portion église jusqu'à la RD 1084 avec interdiction de stationner à tous véhicules ;

Article 2: L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mis en place par l'entreprise demanderesse ;



Folio N°:

Article 3 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 4: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

Article 5: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- EIFFAGE ROUTE, BRUNET, BALAND, SOLS CONFLUENCE, BALTHAZAR ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 4 juillet 2024.



Pierre GOUBET